

devoir, si elle ne mettait pas en marche le remaniement de la carte électorale, qui devrait être fait depuis longtemps, car le recensement date de trois ans. Le gouvernement reviendra à cette mesure législative, espère-t-on, dès qu'il nous sera permis de croire qu'en le faisant nous ne retarderons pas longtemps l'étude d'autres projets de loi importants.

Les autres mesures législatives qui, selon nous, ont une importance prioritaire, sont la mesure visant à établir un salaire minimum et autres normes de travail, la mesure tendant à fournir des prêts aux étudiants et la modification de la loi sur les chemins de fer. Cette modification de la loi sur les chemins de fer est une mesure trop complexe pour que nous puissions compter en terminer l'étude avant l'automne, mais nous espérons du moins qu'elle sera prête, avant cela, à franchir l'étape de l'étude en comité, tout comme d'ailleurs le bill sur le régime de pension. Nous espérons aussi présenter deux autres projets de loi concernant les chemins de fer: le bill sur le financement du National-Canadien, qui est une mesure annuelle, et un projet de loi intéressant l'accroissement du capital du National-Canadien.

Il y a trois mesures déjà inscrites au *Feuilleton*: une mesure visant à augmenter la responsabilité de la Société d'assurance des crédits à l'exportation—cette mesure est importante pour notre commerce en expansion—une modification de la loi sur les postes et la modification de la loi sur l'indemnisation des marins marchands. Le gouvernement désire également modifier la loi sur l'immigration afin d'assurer un statut égal à tous les citoyens. Dans le domaine de l'administration, nous attachons une grande importance à la reconstitution du Conseil du trésor comme ministère distinct dont les fonctions seront plus clairement définies et plus conformes aux besoins actuels.

En outre, nous avons plusieurs autres mesures courantes mais importantes à présenter. Nous désirons ratifier la convention n° 111 de l'OIT qui traite de la discrimination dans l'embauche, et la convention de Genève de 1949 pour la protection des victimes de la guerre. Viennent ensuite une mesure législative visant à établir le parc international Roosevelt-Campobello; une mesure relative aux commissions de port; les amendements à la loi sur les compagnies; le bill concernant les statuts révisés du Canada; la révision de la loi d'interprétation; le bill relatif au pont de Québec; et la loi sur la marine marchande du Canada.

Monsieur l'Orateur, cette liste des travaux qu'il reste à faire avant le congé d'été n'indique pas nécessairement l'ordre de leur présentation au Parlement. On annoncera d'avance à la fin de chaque jour, de la façon habituelle, les travaux prévus pour le plus grand nombre de jours possible, et ces travaux seront

déterminés comme d'habitude par les circonstances.

Mais cette liste accorde une importance prioritaire au programme législatif actuel et donne un aperçu général de la façon dont le gouvernement voudrait que les travaux progressent d'ici l'été. Dans toute proposition ultérieure qui sera faite à la Chambre au sujet d'un congé d'été, il sera tenu compte évidemment de la marche des travaux. Nous devons naturellement faire montre d'une certaine souplesse eu égard aux circonstances, dont la plus importante, quoique difficile à prévoir, est certes le rythme auquel se poursuivront les débats.

J'aimerais formuler une autre observation, monsieur l'Orateur. Certains événements imprévus peuvent nous obliger à ajouter d'autres travaux qui devront peut-être passer avant ceux qui sont déjà au *Feuilleton* ou dans la liste que je viens d'énumérer.

Mais je pense, monsieur l'Orateur, que ce que je viens de dire donne à la Chambre un bon aperçu des travaux qui nous attendent. Je sais que nous tenons tous à ce qu'ils progressent aussi rapidement et aussi efficacement que possible. Le gouvernement s'engage à collaborer avec les partis de l'opposition à cette fin et j'ai confiance, sous réserve des obligations qui leur incombent en tant qu'opposition, qu'ils nous accorderont eux aussi toute leur coopération.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, l'opposition est, bien entendu, tout à fait d'accord avec le dernier paragraphe de la déclaration dont le premier ministre nous a donné lecture. L'opposition n'oubliera jamais qu'elle doit s'acquitter de ses responsabilités et cherchera constamment à accélérer les travaux de la Chambre. La liste donnée par le premier ministre est si longue, je l'ai déjà dit et je le répète, qu'elle donne au Parlement une idée du sens de l'éternité. En effet, en consultant le *Feuilleton*, je constate qu'après 64 jours, tout ce que le gouvernement y a d'inscrit sont les articles suivants qu'il convient de signaler: la mesure concernant la Commission de délimitation des circonscriptions électorales dont la Chambre est saisie depuis quelque temps; le bill visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu dont on peut en dire autant, évidemment; le bill relatif aux Statuts révisés du Canada, dont l'étude, j'en suis sûr, ne prendra pas beaucoup de temps; la mesure concernant un régime général de pensions de vieillesse, dont nous ne serons pas saisis, bien entendu, avant que la constitution ait été modifiée. Cette mesure ne comprend pas seulement le programme original, mais aussi les versions remaniées à deux reprises. Ce n'est que tout récemment que le gouvernement a pu prendre une décision à ce sujet.